

Votre article intitulé *RDV: un pas vers la libération pour les victimes d'actes criminels* a été publié dans le Volume 20, No. 3 (Été 2005) de l'Actualités Justice/Justice Report (Diane Larouche [dlarouche@bellnet.ca](mailto:dlarouche@bellnet.ca))

## **RDV UN PAS VERS LA LIBERATION**

### **POUR LES VICTIMES D'ACTES CRIMINELS.**

Le programme intitulé « **Rencontres Détenus Victimes** » est une proposition faite aux victimes d'actes criminels par *le Centre de services de justice réparatrice\** à la suite d'une expérience de « *face to face* » pratiquée déjà dans les années 1990, à Montréal comme au Manitoba. Elle fut reprise en novembre 1999 au Centre Fédéral de Formation de Laval. Depuis, la satisfaction quasi unanime des victimes et des offenseurs a stimulé l'expansion de cette proposition offerte aux victimes comme un espace de dialogue pour une libération de leurs émotions négatives. Ce programme s'est actuellement multiplié dans les pénitenciers de la région de Montréal avec des animateurs-médiateurs bénévoles qualifiés par leur formation professionnelle. Bien que partenaire du SCC, le Centre reste indépendant et ne fournit aucun rapport à celui-ci sur le contenu des rencontres de façon à sauvegarder l'indépendance des participants et leur volontariat indispensable à leur libre expression dans le groupe. Dans cette même optique, un contrat de confidentialité est signé par les uns et les autres avant d'engager chaque session. L'initiative du RDV repose sur la foi en la personne humaine et en sa capacité à se guérir et à se relever. Chaque participant est respecté dans ses convictions sans qu'aucun jugement de valeur ne soit porté sur lui. Le programme est ouvert à des adultes, hommes et femmes, sans distinction de religion, d'origine ou de classe sociale, Nous envisageons ici cette expérience seulement du côté victime, mais il est clair que tous les acteurs sont engagés dans une transformation commune au cours de la démarche.

### **Le programme RDV dans un pénitencier ou dans un groupe communautaire.**

Le programme est demandé au Centre de services de justice réparatrice par un membre du personnel d'un pénitencier, d'une maison de transition ou d'un groupe communautaire. Celui-ci s'occupe de recruter les délinquants volontaires et d'offrir un local sécuritaire. Le CSJR contacte les victimes. Un intervenant du CSJR rencontre personnellement chaque candidat au programme

pour s'assurer de sa capacité à y participer et de son volontariat. Il choisit deux personnes de la communauté désireuses d'y participer en leur précisant leur rôle discret de soutien.

\*Centre de services de justice réparatrice, 202-4305 rue d'Iberville Montréal, H2H 2L5 [csjr@autotec.net](mailto:csjr@autotec.net)

Le programme RDV se déroule sur une durée de trois mois environ en trois étapes: une phase préparatoire d'entrevues individuelles, une phase intensive d'exécution du programme s'étalant sur cinq ou six rencontres hebdomadaires de trois heures chacune, et trois mois après un suivi de l'expérience avec les participants par une rencontre d'évaluation.

### **Pour la victime, des défis à relever.**

Pour arriver à envisager la rencontre d'agresseurs sans se payer de mots, une victime a de nombreux obstacles à dépasser que la victimologie nous apprend à identifier : le déni, les raisonnements incessants pour s'expliquer l'inexplicable, la culpabilité et le regard de l'entourage qui, malgré sa volonté de compassion, semble souvent soupçonner quelque accusation. La victime s'enferme alors dans le silence. Toutes les victimes d'actes criminels graves parlent de ce mur de solitude muette derrière lequel elles se protègent pour survivre. La blessure de la victime est parfois si profonde qu'il lui faut pour vivre se persuader qu'elle est insignifiante, se construire un masque, tout en continuant à porter ce malaise sourd qui tapisse sa conscience. Elle porte, souvent pendant des années, comme un abcès caché, la souffrance des séquelles du traumatisme, sous forme de cauchemars, d'angoisses, de perte d'estime de soi, ou d'agressivité. Elle ne se reconnaît plus. Et que dire de la souffrance des victimes d'inceste ou d'abus sexuels :

*« C'est la première fois depuis 36 ans que je parle de ce qui m'est arrivé. Je n'aurais jamais cru que cela soit possible » dit une victime d'inceste qui a osé participer à un groupe de dialogue. « Cela me prenait toujours à la gorge ».*

Bien souvent aussi le choc est tel que toute la vie est perturbée. Cela va même jusqu'à provoquer le changement radical de logement, de travail, ou parfois jusqu'à bouleverser les relations de couple.

*« Après mes agressions je suis tombée dans une dépression nerveuse sévère et j'en garde maintenant les séquelles : j'ai une maladie incurable aux effets inattendus qui m'interdit tout engagement suivi et par conséquent tout travail. » ( Victime de violence conjugale)*

. Elle vit dans une insécurité générale et elle a un immense besoin d'être soutenue. Or le processus judiciaire ne lui permet pas de parler de son traumatisme comme elle le souhaiterait. Parfois culpabilisée par les soupçons de la police, elle a l'impression d'être plus utilisée comme témoin, pour l'accusation de l'offenseur, que d'être aidée et supportée. Elle est profondément blessée lorsque la gravité de l'acte criminel n'est pas dénoncée. Ce fut le cas de cette mère d'un jeune assassiné qui s'est fait dire par la Cour que son fils serait probablement responsable de propre mort. Le fait que l'auteur réel ne soit pas reconnu comme tel creuse en elle un grand vide d'injustice qui la détruit plus que le deuil de son fils. *« Je connaissais bien mon fils, dit-elle, et je sais que tout cela est inventé pour défendre d'autres intérêts ».*

L'alternative de la justice réparatrice pourrait palier à tous ces inconvénients avant que la machine judiciaire se mette en route, mais puisque, au Québec, la législation ne le permet pas pour les adultes, le programme RDV, après sentence, lui ouvre un espace de dialogue. Il propose à la victime d'être une actrice à part entière de la réparation qu'elle espère pour que « justice soit faite ». Car, chez elle, justice est faite non pas lorsqu'une longue sentence tombe sur son agresseur, mais lorsque celui-ci reconnaît qu'il l'a atteinte profondément, elle et son entourage et qu'il est prêt à une démarche de réparation.

### **Un pas vers la libération : la démarche du RDV.**

Le programme, que nous proposons à la victime, lui assure le droit à la parole dans un lieu garantissant sa sécurité et un climat d'écoute mutuelle. Il propose en effet à un groupe de quatre à cinq victimes l'opportunité de rencontrer un groupe de quatre à cinq détenus qu'on pourrait appeler substituts de leur propre agresseur. La victime peut se reprendre en main alors que sa dignité a été affaiblie ou anéantie par l'agression. Elle va parler de l'événement criminel mais surtout des blessures que celui-ci a provoquées chez elle et son entourage. Elle aura l'opportunité d'interpeller des offenseurs accusés de crimes semblables à celui qu'elle a subi, de trouver réponse à ses multiples questions qui s'accompagnent souvent de peur, de colère et de désir de vengeance. Elle reconnaîtra que peu à peu ce sont des personnes humaines et compatissantes qui remplacent les images terrifiantes de monstres agresseurs qui envahissaient son imaginaire. Elle pourra même parfois être aidée par tel ou tel détenu qui se sent particulièrement concerné par son témoignage. M. victime d'inceste qui avait qualifié son père incestueux de « chien sale » a exprimé combien elle fut libérée de cette culpabilité qui

empoisonnait sa vie depuis si longtemps lorsqu'un père incestueux, en face d'elle, lui a dit avec force : « *relève la tête ! Ce n'est pas toi la coupable c'est moi le chien sale* » .

Certes la démarche réactive parfois des émotions baillonnées depuis longtemps par certaines victimes. Ne risque-t-on pas alors une revictimisation ? demandent des thérapeutes. Les victimes elles-mêmes répondent par la négative en disant que cela a dépassé leurs attentes et qu'elles en sortent « gagnantes » : peu à peu « leur malaise tombe comme un manteau de leurs épaules » lorsqu'elles ont réussi à identifier leur blessures. La parole leur a permis de crever un abcès et de faire un pas dans leur cheminement thérapeutique. La relation à l'intérieur du groupe est intense, mais le climat de sérénité permet aux victimes de retrouver l'équilibre relationnel que le crime avait perturbé. La douleur partagée, objectivée, ne leur colle plus à la peau. Elles peuvent alors choisir de s'affranchir de leur statut de victime qui jusqu'alors les paralysait. Elles parlent de vraie libération. Les participants affirment qu' une transformation s'est faite en eux dans le jeu réciproque de la parole et de l'écoute.

*Thérèse de Villette*

*Msc,criminologie. Montréal*